



Anjouley

Compte rendu de séance du conseil municipal du 15 février 2024

Etaient présents : Mesdames Nathalie Pouillet, Sandrine Demouge-Monnier, Catherine Cuenot, Gisèle Vallon, Messieurs Jean-Pierre Bringard, Cédric Girod, Régis Garnier, Gérard Jacob, Christian Roy, Arnaud Doyen, Emmanuel Echemann.

Avaient donné procuration : Madame Stéphanie Jourdil à M Cédric Girod.

Etaient excusés : Emmanuelle Vergon Tripard.

Etait absente non excusée : Stessie Leprêtre.

Conformément à l'article L 2121-18 du CGCT, la séance est publique.

Le Maire constate le quorum et ouvre la séance.

Nombre de conseillers en exercice : 14 - Nombre de présents : 11 – Nombre de votants : 12

Le Conseil municipal désigne Arnaud Doyen en tant que secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 18 janvier 2024 est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Décision(s) prise(s) par délégation de l'assemblée au Maire (le cas échéant),
- Décision(s) prise(s) par délégation de l'assemblée au bureau municipal (le cas échéant),
- Photovoltaïque - Location des toit ateliers communaux
- Demande de subvention collègue
- Prime du pouvoir d'achat exceptionnelle

Décision(s) prise(s) par délégation de l'assemblée au Maire

Aucune

Décision(s) prise(s) par délégation de l'assemblée au bureau municipal

Prime exceptionnelle d'activité pour Nathalie Stein : 300 euros

Photovoltaïque - Location des toits des ateliers communaux

La commune est sollicitée pour l'installation et l'exploitation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des ateliers municipaux et des bâtiments contigus, d'une surface cumulée de 550 m² environ, situés rue du Moulin 90 170 Anjouley, pour la production d'électricité renouvelable injectée sur le réseau de distribution.

Les toits seraient loués à une société (de type coopérative de production d'électricité solaire citoyenne) qui investit dans le photovoltaïque des toits. Les valeurs d'une telle société sont : ancrage local, gouvernance citoyenne, retour sur investissement, exigence écologique (engagement durable, respect de l'environnement)

Le CM est-il favorable à :

- Faire un projet de participation citoyenne
- Permettre aux habitants de participer à la gouvernance du projet et à son financement (tiers investisseurs)
- Dégager un loyer en n'engageant aucun investissement
- Valoriser notre politique environnementale de la commune
- Faire une action pour sensibiliser les habitants aux énergies renouvelables
- Permettre le développement d'énergies renouvelables sur le territoire de la commune
- Être la commune pionnière sur ce type d'installation dans le Territoire sur des bâtiments communaux
- Pourquoi pas plus ? Production avec d'autres installations de l'énergie électrique pour les habitants

L'assemblée présente valide ce type de projet orienté autour de l'environnement et la participation citoyenne à l'unanimité.

Demande de subvention de l'école

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande d'aide financière de Monsieur le Principal du Collège Michel Colucci de Rougemont-le-Château.

En effet, dans le cadre d'un projet d'établissement, les élèves scolarisés en 4ème vont effectuer un voyage pédagogique en Grèce du 05 Avril 2024 au 12 Avril 2024 (3 élèves d'Anjoutey sont concernés).

Monsieur le Maire propose une subvention exceptionnelle de 60 euros, soit 20 euros par élève d'Anjoutey scolarisé en 4ème. Ces 60 euros sont à verser uniquement aux élèves d'Anjoutey.

Le montant de 60€ attribué pour 3 élèves est adopté à l'unanimité.

Prime du pouvoir d'achat exceptionnelle

M le Maire sollicite votre accord pour l'attribution du prime de pouvoir d'achat.

Qui est concerné par la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle ?

La prime de pouvoir d'achat exceptionnelle concerne les agents de la fonction publique de l'État et de la fonction publique hospitalière, ainsi que les militaires.

Pour les agents de la fonction publique territoriale, un décret spécifique, tenant compte du principe de libre administration des collectivités territoriales, leur permettra de mettre en œuvre la prime de pouvoir d'achat dans la limite des plafonds rappelés ci-dessous.

Quelles sont les conditions pour en bénéficier ?

Plusieurs conditions cumulatives doivent être satisfaites pour pouvoir bénéficier de la prime :

- Avoir été nommé ou recruté par un employeur public à une date d'effet antérieure au 01/01/2023 ;
- Être employé et rémunéré par un employeur public au 30 juin 2023 ;
- Avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 € au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 (soit 3 250 € bruts mensuels en moyenne).

Quel est le montant versé au titre de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle ?

Le décret prévoit un barème qui comporte sept tranches qui correspondent chacune à un montant de prime :

Le montant de la prime est proratisé à la fois en fonction de la durée d'emploi et/ou de la quotité de travail sur la période de référence du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 : un agent public ayant été employé 6 mois sur 12 percevra la moitié du montant de la prime de pouvoir d'achat. Il en est de même pour un agent employé sur une quotité de travail de 50 % sur la totalité de la période de référence, qui percevra également la moitié du montant de la prime.

Quand sera-t-elle versée ?

Pour les agents de la fonction publique territoriale, chaque collectivité pourra décider de mettre en œuvre la prime. Les agents éligibles percevront la prime en une ou plusieurs fractions avant le 30 juin 2024.

La prime de pouvoir d'achat exceptionnelle est-t-elle prise en compte pour le calcul de l'aide au retour à l'emploi ?

La prime de pouvoir d'achat exceptionnelle est versée au titre d'un emploi exercé au cours de la période de référence du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023. Le montant versé au titre de cette prime est rattaché au dernier mois de rémunération de l'agent sur la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023 et non pas au mois de versement de la prime. Ainsi, la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle est intégrée dans le salaire de référence pris en compte pour le calcul de l'allocation de retour à l'emploi (ARE) et doit être déclarée comme telle par l'employeur.

M le Maire propose le montant de 500€ de prime exceptionnelle de pouvoir d'achat pour M Patrick Heck. La prime exceptionnelle de pouvoir d'achat est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

Tour de table

M Gérard Jacob indique à l'assemblée que la commune d'Anjoutey est lauréate pour le projet de village d'avenir. M Gérard Jacob rentrera dans le détail lors du prochain CM

<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/villages-davenir-1e-vague-laureats-2024-1299>

M Christian Roy indique la nécessité de changer les compteurs d'eau pour les habitants qui ne l'auraient pas encore fait. Un rappel sera fait aux habitants via le courrier d'Anjoutey.

M Roy indique par ailleurs, que le village est de plus en plus pollué par des déchets jetés et autres produits en polystyrène. Il arrive parfois que les camions de la COVED ne soient pas correctement protégés et des déchets s'envolent sur la route.

Nouvelles de la Mairie

SMICTOM : lettre de doléance sur le mode d'allocation des sacs jaunes et des sacs kraft. La distribution se fera aux ateliers municipaux les 2, 9 et 16 mars 2024.

Secrétariat mairie :

M le Maire précise que nous recevons beaucoup de sollicitations extérieures avec des délais de réponse très courts. M le Maire indique que nous devons nous organiser pour partager le travail.

Recensement de population

Point d'étape (Nathalie Pouillet) : le recensement se termine à la fin du mois de février. Il reste très peu de famille qui n'ont pas répondu à date. Tout sera finalisé à la date prévue.

Bois et forêts

Affouage : planning prévisionnel avec météo exécutable (choix des lots, tirage au sort, début des coupes).

Les grumes ne pouvant pas être sorties pour le moment. Les lots ne peuvent pas être attribués pour le moment. Les affouagistes se sont déjà fait connaître.

Travaux :

La liste des travaux pour 2024 est présentée à l'assemblée. Aucuns commentaires est émis.

ZAER périmètre Anjoutey

M Gérard Jacob précise les liens d'informations concernant le périmètre d'action.

https://www.territoire-de-belfort.gouv.fr/contenu/telechargement/31505/257195/file/2023_Brochure_Guide_pratique_elus_Territoire_de_Belfort.pdf

https://www.territoire-de-belfort.gouv.fr/contenu/telechargement/31526/257328/file/Fiche_pratique_d%C3%A9finition_zaer_vf.pdf

Libération d'Anjoutey 80^{ème} anniversaire

M Roy présentera plus d'éléments lors du prochain conseil.

Date : 30 novembre demie journée matin ou après-midi ?

Phases de la demie-journée

Inauguration - Installation panneau 1^{ère} DFL (à Anjoutey, à Bourg et à Saint-Germain – 3 étapes))

Marseillaise – Discours de l'Amicale la France Libre

Pour Anjoutey cérémonie avec :

1. Anciens combattants (Billy Roy)
2. Cadets de la défense (Belfort)
3. Préparation marine Belfort
4. Pompiers
5. Piquets d'honneur (DMD)
6. Chorale Patriotique
7. Ecole

Il est convenu qu'il n'y aura pas d'exposition.

Il reste à faire

- Faire RDV avec Bourg et Saint-Germain (plusieurs personnes du CM de Saint Germain)
- Confirmer toutes les phases avec les trois communes
- Faire demande de labellisation auprès de la Préfecture pour cette manifestation
- Piquet d'honneur

Récupérer cartes postales photos

Obtenir des informations sur les soldats morts en 1939-1945 à Anjoutey, Bourg, Saint Germain (Voir Christophe Grudler avec https://grudler.typepad.fr/livre_dor_belfort_1914191/ mais pour 1939-1945) ou d'autres historiens.

Voir la Voge

Faire barrer RD 27 comme pour la fête du village à Anjoutey.

A contacter (à compléter)

Valérie Oriat : anciens combattants de Saint Germain –

Christian Roy : cadets de la défense, anciens combattants (Billy Roy), DMD, préparation marine Belfort

Gisèle Vallon : chorale patriotique, pompiers, association Souvenir et Amitié de Meroux-Moval (Philippe Mattin)

N.Pouillet avec Gisèle Vallon et/ou Christian Roy : Ecole

JPB :

- Christophe Grudler (pour contenu histoire conférence), Monsieur Tamborini (pour contenu histoire conférence), Jérôme Marche (pour histoire conférence), La Voge (Marie-Noëlle Marlyne, Roland Guillaume, François Sellier)
- Jean-Paul Bringard (choc memory) (Rougegoutte) pour équipements, ATT Reconstitution pascal.favre2@wanadoo.fr
- Christophe Brion (CD90)

Manifestations et fêtes 2024 ; rappel des dates :

Vœux du maire	Dimanche 21 janvier 2024	
Fête de la musique	Samedi 22 juin 2024	Comité des fêtes
Fête du village/ vide grenier	Dimanche 1 septembre 2024	Comité des fêtes
Beaujolais (pot bénévoles)	mi novembre 2024	Comité des fêtes
Expo peintures	16 et 17 novembre 2024	CCAS
Commémoration libération commune Anjoutey Nov 44	29 Novembre 2024	Comité des fêtes

½ journée prévention routière à l'école ? En cours de définition

Stade inauguration stade Pierre Prévot :

Date à définir avec la pose d'une plaque prévue au budget 2024

Livre Histoire Anjoutey :

Des prises de contact sont en cours avec différents habitants d'Anjoutey.

Rappel des dates des BM et CM à venir

Dates des bureaux municipaux :

- 01 et 22/02/2023
- 07 et 28/03/2023
- 04 et 25/04/2023
- 02 et 23/05/2023
- 06 et 27/06/2023
- Pas en Juillet et en Août
- 12 (décalage du 05 au 12 en raison fête village) et 26/09/2023
- 03 et 24/10/2023
- 07 et 28/11/2023
- 05/12/2023 (pas de 2ème bureau en raison des fêtes)

Dates du Conseil municipal 2024 :

- 15/02
- 21/03 (vote du budget ??)
- 11/04 (vote du budget ??) On décale une semaine avant)
- 16/05
- 20/06
- Pas en Juillet et en Août
- 19/09
- 17/10
- 20/11 (mercredi – jeudi = pot des bénévoles)
- 19/12

N'ayant plus de points soulevés par les membres présent, M le Maire met fin au conseil municipal à 22h16